

# Associations Guyane

## Conditions Tarifaires au 1<sup>er</sup> avril 2019

# Sommaire

<b>Ouverture, fonctionnement et suivi du compte</b>	<b>P.3</b>
■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Relevés de compte	
■ Tenue de compte	
■ Services en agence	
<b>Banque à distance</b>	<b>P.6</b>
■ Internet	
<b>Opérations de paiement</b>	<b>P.7</b>
■ Cartes	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement et TIPSEPA	
■ Chèque	
<b>Opérations d'encaissement</b>	<b>P.10</b>
■ Contrat carte bancaire commerçant	
■ Solutions d'encaissement à distance	
■ Virement SEPA	
■ Prélèvement SEPA et TIPSEPA	
■ Chèque	
■ Effet de commerce	
<b>Offre groupée de services</b>	<b>P.12</b>
■ Convention Start Association	
<b>Irrégularités et incidents</b>	<b>P.13</b>
■ Commission d'intervention	
■ Opérations nécessitant un traitement particulier	
■ Incidents de paiement	
<b>Découverts et crédits</b>	<b>P.15</b>
■ Découverts	
■ Commissions liées au découvert	
■ Financement du cycle d'exploitation	
■ Prêts et Crédits	
<b>Gestion de la trésorerie</b>	<b>P.17</b>
■ Epargne bancaire	
■ Placements Financiers	
<b>Assurances et prévoyance</b>	<b>P.20</b>
■ Assurance des biens et de l'activité	
■ Assurances liées aux comptes et aux moyens de paiement	
<b>Opérations bancaires à l'International</b>	<b>P.21</b>
■ Change	
■ Opération par carte bancaire	
■ Paiement à destination de l'étranger - IMPORT	
■ Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT	
■ Crédit documentaire	
■ Garanties à l'International	
■ Bon à savoir	
<b>RÉSOUTRE UN LITIGE</b>	<b>P.25</b>

*Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1<sup>er</sup> avril 2019. Ils sont exprimés en euros TTC.*

## Ouverture, fonctionnement et suivi du compte

### Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte avec signature de la convention de compte courant	<b>Gratuit</b>
■ Clôture de compte	<b>Gratuit</b>
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	<b>Gratuit</b>
■ Services Bancaires de Base *	<b>Gratuit</b>

*Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du Droit au compte prévu par l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier.*

\* Liste des services inclus disponible sur [www.bred.fr](http://www.bred.fr), rubrique «Informations réglementaires»

### Relevés de compte

■ Relevés de comptes :	
• Tous les 10 jours	<b>Gratuit</b>
• Historique mensuel (par an)	
- Support papier	<b>46,90</b>
- Support magnétique	<b>121,48</b>
• Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	<b>0,66</b>
■ Duplicata de relevé en agence (par relevé) :	
• Relevé en cours ou dernier relevé	<b>6,38</b>
• Relevé antérieur	<b>12,77</b>
■ Récapitulatif de frais :	
• Facture professionnelle mensuelle	<b>Gratuit</b>
• Récapitulatif Annuel des Frais	<b>Gratuit</b>
• Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte	<b>Gratuit</b>
• Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	<b>Gratuit</b>

### Dates de valeur

(hors opérations à l'International)

■ Versement ou retrait d'espèces en agence	<b>J<sup>(1)</sup></b>
<i>Pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence</i>	
■ Remise de chèque(s) à l'encaissement	<b>J+1 ouvré<sup>(3)</sup></b>
■ Paiement de chèque	<b>J<sup>(1)</sup></b>
■ Virement, en jours ouvrés <sup>(2)</sup> :	
• Réception d'un virement	<b>J<sup>(1)</sup></b>
• Émission d'un virement SEPA	<b>J<sup>(1)</sup></b>
■ Prélèvement, en jours ouvrés <sup>(2)</sup> :	
• Prélèvement débité	<b>J<sup>(1)</sup></b>
• Prélèvement encaissé	<b>J<sup>(1)</sup></b>

<sup>(1)</sup>J : jour de comptabilisation sur le compte client. <sup>(2)</sup>Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). <sup>(3)</sup>Après 16h, la valeur est J+2 ouvrés.

■ Effet de commerce :	
• Remis à l'escompte	<b>J + 1 calendaire</b>
• Remis à l'encaissement	<b>J + 4 calendaires</b>
<i>Par rapport à la date d'échéance, avec un minimum de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres</i>	
• Effet domicilié	<b>J<sup>(1)</sup> -1 calendaire</b>
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
• Chèque remis à l'encaissement	<b>10 jours ouvrés</b>
<i>(1)J : jour de remise ou de règlement.</i>	

## Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte (par trimestre)	<b>43,64</b>
■ Frais de tenue de compte Syndicat de Copropriétaires (par trimestre)	<b>20,49</b>
■ Frais de tenue de compte inactif (par an)	<b>30,00</b>
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.</i>	
■ Commission de mouvement :	<b>0,06% à 0,20%</b>
• Minimum perçu (par arrêté)	<b>10,53</b>
<i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais).</i>	
■ Port et frais (ou commission sur écritures) :	
• Le feuillet	<b>2,38</b>
• Minimum perçu (par trimestre)	<b>18,01</b>
<i>Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures). Les ports et frais sont offerts aux clients titulaires d'une Convention de Relation.</i>	
■ Commission d'actualisation (par an, à partir de)	<b>185,00</b>
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et juridique de dossier portant sur un découvert, une autorisation d'escompte commercial, un crédit permanent.</i>	
■ Frais de modification de pouvoirs	<b>15,00</b>
■ Frais pour conservation d'avois sur compte avec adresse inconnue (par an)	<b>26,59</b>

## Services en agence

---

■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque :	
• Avec une carte de retrait unique (par retrait)	<b>5,00</b>
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	<b>8,00</b>
■ Commande de fonds	<b>Gratuit</b>
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	<b>8,50</b>
■ Délivrance d'un BIC-IBAN	<b>Gratuit</b>
■ Destruction de chéquier non remis	<b>7,50</b>
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	<b>Gratuit</b>
■ Frais de recherche de documents (hors relevé de compte)	<b>20,00</b>
■ Location de coffre-fort :	
• Dépôt de garantie	<b>Néant</b>
• Frais annuels de location d'un coffre-fort (à partir de)	<b>127,50</b>
<i>Le tarif annuel est défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie. La limitation de contenu s'établit à 30 000 euros</i>	
• Frais d'ouverture forcée par un spécialiste*	<b>Frais réels</b>
- Minimum**	<b>512,28</b>
• Frais de recherche de combinaison par un spécialiste*	<b>Frais réels</b>
- Minimum**	<b>256,13</b>

*\*Serrurier assermenté de la Banque. \*\*Selon le type de serrure et le temps passé.*

---

## Banque à distance

### Internet<sup>(1)</sup>

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

#### **BRED.fr Association**

Permet de consulter et de suivre le compte, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des chèques ou d'imprimer des RIB.

- Abonnement à des services de banque à distance (par mois, en TTC) **3,30**  
*(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)*
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :  
*(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)*
  - Option «La Bourse en ligne» **Gratuit**
  - Option «Module Flux» :
    - Opérations de virements (par trimestre) **30,00**
    - Opérations de virements et de prélèvements (par trimestre) **36,00**

#### **TransBred.com (hors coût du certificat numérique)**

Outil de communication permettant : le suivi et la gestion du compte professionnel, la saisie de remises de prélèvements ou de LCR, la saisie de remises de virements SEPA, le traitement de fichiers d'opérations initiés depuis des outils comptables.

- Abonnement mensuel (à partir de) **15,00**
- Certificat électronique Mercantéo\* **5,00**  
Certificat permettant de sécuriser les échanges et signer des ordres à distance.

\*Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat

#### **Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)**

Contrat d'accès au service d'échange informatisé de données lorsque vous êtes en relation avec la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

- Abonnement mensuel (à partir de) **25,00**

<sup>(1)</sup>Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

# Opérations de paiement

## Cartes

### Bon à savoir

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention **DÉBIT**.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention **CRÉDIT**.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 1<sup>er</sup>.

En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

### Fourniture d'une carte de retrait

■ Cotisation carte de retrait BRED	<b>Gratuit</b>
------------------------------------	----------------

### Fourniture de cartes de débit

■ Cotisation Visa Electron, à débit immédiat (Plus commercialisée) (carte de paiement à autorisation systématique)	<b>35,00</b>
--	--------------

### Fourniture de cartes de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisation annuelle <sup>(1)</sup>	Débit Immédiat	Débit Différé
• Business MasterCard	<b>48,00</b>	<b>58,00</b>
• Visa Gold Business	<b>125,00</b>	<b>140,00</b>
• Visa Platinum Business	<b>232,00</b>	<b>245,00</b>

<sup>(1)</sup>Le 1/2 tarif est appliqué à partir de la 6<sup>ème</sup> carte de même nature sur le même compte

Cotisation annuelle Mission Plus	Débit Différé	Super Différé
• Carte affaire Mission Plus Visa ou MasterCard	<b>55,00</b>	<b>Nous consulter</b>
• Carte affaire Mission Plus Visa Gold	<b>129,00</b>	<b>Nous consulter</b>

Mission Plus est une solution de règlements et de gestion de frais professionnels qui s'adresse aux PME/PMI, ETI, Grandes Entreprises, Institutionnels, pour les collaborateurs

### Frais liés à la carte Mission Plus

■ Frais par retrait	<b>1,08</b>
■ «Note de frais» version papier	<b>25,00</b>
■ «Note de frais» accès internet	<b>14,00</b>

### Services liés à la carte bancaire

■ Confirmation de code confidentiel (par demande)	<b>7,00</b>
■ Modification du plafond de paiement ou retrait de la carte (Cartilis) :	
• Au guichet de votre agence ou auprès d'un téléconseiller	<b>10,00</b>
• Depuis votre espace de banque en ligne BREDConnect	<b>Gratuit</b>
■ Refabrication de carte bancaire avant échéance :	
• En cas de dysfonctionnement	<b>Gratuit</b>
• En cas de détérioration par le client	<b>12,00</b>

■ Paiement sans contact	<b>Gratuit</b>
■ Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés sur Internet (par an) - Plus commercialisée <i>Paiements sécurisés sur Internet</i>	<b>10,37</b>
■ Retrait d'espèces en euros au guichet d'un autre établissement	<b>5,85</b>
■ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	<b>Gratuit</b>
■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
• Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business	<b>Gratuit</b>
• Avec la Business Mastercard, à compter du 4 <sup>ème</sup> retrait dans le mois	<b>1,00</b>
• Avec une carte Visa Electron, à chaque retrait	<b>1,00</b>
■ Retrait d'espèces en devises au DAB d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	<b>2,90</b>
• +Commission proportionnelle au montant retiré	<b>1,50 %</b>
■ Paiement par carte bancaire :	
• En euros, zone EEE	<b>Gratuit</b>
• En devises, zone EEE	<b>1,50%</b>

### **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises**

*(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).*

### **Paiement par carte bancaire en devises**

*(voir rubrique «Opérations bancaires à l'International»).*

## **Virement SEPA**

*Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'International»*

■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Frais par virement occasionnel ou permanent	<b>Gratuit</b>
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	<b>5,00</b>
- Par Internet (BREDConnect)	<b>Gratuit</b>
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB), ou sur Dispobank.fr	<b>1,26</b>
- Par Internet (BREDConnect)	<b>Gratuit</b>
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	
■ Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) :	
• Frais par virement	<b>1,00</b>
■ Frais par virement sur «Liste papier»	<b>7,00</b>
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	<b>5,00</b>
■ Frais par virement de trésorerie	<b>12,00</b>
■ Vircom télétransmis :	
• Frais par virement (hors frais de timbre)	<b>1,00 à 2,09</b>



■ Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre	
• Par fax télétransmis	<b>7,00</b>
■ Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom	<b>13,66</b>
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	<b>5,00</b>
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	<b>5,00</b>
■ Frais de demande d'information sur opération	<b>5,00</b>

## Prélèvement et TIPSEPA

*(frais par paiement d'un prélèvement SEPA)*

■ Frais de paiement par prélèvement SEPA	<b>Gratuit</b>
■ Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B :	
• Création et modification (par créancier)	<b>16,35</b>
• Suppression	<b>Gratuit</b>
■ Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) :	
<i>Frais pour liste blanche sur prélèvement</i>	
• Création et modification (par créancier)	<b>16,35</b>
• Suppression	<b>Gratuit</b>
■ Sélection de créanciers non autorisés à prélever	<b>16,35</b>
<i>Frais pour liste noire sur prélèvement</i>	
■ Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	<b>21,01</b>
<i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	
■ Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA	<b>16,35</b>
<i>L'opposition à une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).</i>	
■ Frais de demande d'information sur opération	<b>5,00</b>

## Chèque

■ Paiement de chèque	<b>Gratuit</b>
■ Frais d'envoi de chéquier, en courrier :	
• Simple	<b>Gratuit</b>
• Recommandé simple	<b>7,03</b>
<i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger</i>	
■ Frais de renouvellement personnalisé du chéquier	<b>3,02</b>
■ Bordereaux pré-marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	<b>Gratuit</b>
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	<b>12,96</b>
■ Frais d'émission d'un chèque certifié	<b>12,96</b>
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	<b>24,00</b>
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	<b>12,45</b>

## Opérations d'encaissement

### Contrat carte bancaire commerçant

■ Adhésion au contrat carte bancaire	<b>Gratuit</b>
■ Terminal de Paiement Electronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	<b>Nous consulter</b>
■ Frais d'initialisation du TPE	<b>75,00</b>
■ Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	<b>Nous consulter pour une étude personnalisée</b>

### Options d'équipement du TPE

■ AMEX :	
• Frais d'installation logiciel :	
- Non affilié	<b>Gratuit</b>
- Déjà affilié	<b>45,00</b>
• Offre Bienvenue :	
- Les 6 premiers mois	<b>Gratuit</b>
- À compter du 7 <sup>ème</sup> mois	<b>Nous consulter</b>

*Commission en fonction du Chiffre d'Affaires*

■ Paiement en N fois :	<b>Nous consulter</b>
------------------------	-----------------------

### Solutions d'encaissement à distance

#### ■ Cyberplus Paiement ACCESS

*Une solution d'encaissement à distance pour des ordres reçus par fax, téléphone, courrier ou mail.*

• Frais d'installation	<b>75,00</b>
• Abonnement mensuel	<b>10,00</b>
• Frais à la transaction	<b>0,15</b>

#### ■ Cyberplus Paiement NET Simplifié

*Une solution d'encaissement des paiements par carte bancaire réalisés depuis un site marchand.*

• Frais d'installation	<b>150,00</b>
• Frais à la transaction	<b>0,15</b>
• Abonnement mensuel :	
- BRED Essentiel	<b>25,00</b>

*Comprend l'email de confirmation du paiement et la surveillance du risque de fraude.*

- BRED Croissance	<b>17,00</b>
-------------------	--------------

*Le package des principaux moyens de paiements.*

- BRED Sérénité	<b>15,00</b>
-----------------	--------------

*Le package des rapprochements bancaires et des impayés en mode visuel.*

## ■ Paiement Express

*Paiement express est une offre d'acceptation de paiement en ligne par Carte bancaire. Elle s'adresse plus particulièrement à nos clients qui ne disposent pas d'un site internet marchand et qui souhaitent pourtant encaisser des paiements par carte bancaire, à distance et dans un mode sécurisé (3D-secure).*

- Frais d'inscription par SIRET **50,00**

*Paiement express + mail de confirmation de paiement.*

- Abonnement mensuel **12,00**
- Options :
  - Formulaire hébergé **10,00**
  - Cartes privatives **5,00**

## Virement SEPA

### ■ Réception d'un virement SEPA :

- Virement occasionnel ou permanent **Gratuit**

## Prélèvement SEPA et TIPSEPA

### ■ Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA **35,00**

### ■ Frais de paiement de prélèvement SEPA et de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA) **Gratuit**

### ■ Frais d'avis de prélèvement en fonction du support :

- Par avis :
  - Liste papier **4,98**
  - Télétransmission **0,50**
- Périodique géré par la BRED (uniquement prélèvement) **1,22**

## Chèque

### ■ Remise de chèque(s) **Gratuit**

### ■ Remise de chèques non conformes (par remise) **9,33**

### ■ Remise de chèques mélangés/mutés **7,18**

### ■ Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise **7,36**

## Effet de commerce

### ■ Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports :

- Télétransmission :
  - Par effet non circulant **0,64**
  - Par bordereau **5,44**
- Support magnétique :
  - Par effet non circulant **1,39**
  - Par bordereau **9,36**
- Support papier :
  - Par effet non circulant **4,71**
  - Par bordereau **12,72**

### ■ Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation **19,00**

## Offre groupée de services

Conditions exprimées en euros et TTC

### Convention Start Association \_\_\_\_\_

Convention intégrant :	
■ Commission de mouvement	<b>Offert</b>
■ Ports et frais	<b>Offert</b>
■ BREDConnect	■
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payment Associations	■
<b>Cotisation mensuelle à une offre groupée de services</b>	<b>4,40</b>

## Irrégularités et incidents

### Commission d'intervention

- Par opération **10,66**

*La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.*

*En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €.*

### Opérations nécessitant un traitement particulier

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
  - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
  - Maximum **99,00**
- Frais par saisie attribution **99,00**

### Incidents de paiement

#### Incidents liés au chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,00**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

*Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation*

  - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **18,43**
  - Chèque d'un montant supérieur à 50 € **38,43**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **41,68**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision) **17,08**

#### Incidents liés aux virements et prélèvements

- Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision :

*Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.*

  - Montant de l'opération inférieur à 20 € **Montant du prélèvement**
  - Montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **20,00**
- Frais d'avis de prélèvement retourné impayé **15,00**

#### Incidents liés à la carte

- Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :
  - Notification d'opposition pour utilisation abusive **12,38**

### ***Incidents liés à l'effet de commerce***

■ Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	<b>28,32</b>
■ Frais de restitution d'une LCR papier impayée	<b>29,19</b>
■ Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	<b>19,00</b>

### ***Incidents liés au découvert***

■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :	
• 1 <sup>ère</sup> lettre	<b>Gratuit</b>
• 2 <sup>ème</sup> lettre	<b>Gratuit</b>
• 3 <sup>ème</sup> lettre (lettre de mise en demeure)	<b>21,00</b>

### Découverts

- Découvert en compte convenu et confirmé par écrit :
  - Intérêts débiteurs personnalisés **TBC + 3 à 6 %**
  - Commission de confirmation : **0,50%**
    - Avec un minimum perçu **50,00**

---

- Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu **Nous consulter**

---

- Champ libre Pro :

*Souplesse de trésorerie utilisable ponctuellement.*

  - Intérêts débiteurs **TBC + 3 à 6 %**
  - Frais de dossier **30,00**

*Le Taux de Base Commercial (TBC) est fixé à 9,75 %.*

*Ce taux est susceptible d'évolution selon les conditions de marché.*

*Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux de découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.*

---

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **3,00**

*Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé. Il n'est pas compris dans le TAEG.*

### Commissions liées au découvert

- Commission de plus fort découvert **0,25%**

*Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs.*

---

- Commission d'immobilisation trimestrielle **25%**

*Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre.*

*En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant :*

  - Plus de 15 jours/trimestre en cas d'un arrêté trimestriel
  - Plus de 5 jours/mois en cas d'un arrêté mensuel

## Financement du cycle d'exploitation

### Escompte

■ Intérêts d'escompte	<b>Nous consulter</b>
■ Minimum de jours d'escompte	<b>20 jours</b>
■ Traitement de remise d'effets :	
• Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte	<b>6,10</b>
<i>Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet et de la durée de l'avance des fonds qui est faite (entre le moment de la remise et la date d'échéance de l'effet).</i>	
<i>Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.</i>	

### Gestion du poste client

■ Affacturage	<b>Nous consulter</b>
■ Assurance crédit	<b>Nous consulter</b>
<i>Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.</i>	

### Cautions bancaires

■ Cautions :	
• Commission forfaitaire d'établissement de l'acte :	
- Acte simple	<b>54,00</b>
- Acte complexe (sur mesure)	<b>137,22</b>
■ Commission de confirmation ou d'engagement :	
• Perçue sur le montant de l'engagement	<b>1,20%</b>

## Prêts et Crédits

■ Relais sur subvention	<b>Nous consulter</b>
■ Prêt d'équipement	<b>Nous consulter</b>
■ Commission de réalisation :	
• Frais de dossier (en % du capital emprunté)	<b>1,00%</b>

### Garanties possibles en fonction des prêts

■ Enregistrement d'un gage sur véhicule, à partir de	<b>125,00</b>
--	---------------

### Autres prestations liées aux crédits

■ Copie d'un contrat prêt/crédit	<b>28,72</b>
■ Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance...)	<b>28,72</b>
■ Réédition d'un tableau d'amortissement	<b>32,51</b>
■ Frais d'information annuelle des cautions (par lettre)	<b>55,98</b>
■ Frais d'information incident de remboursement (FICP), par lettre	<b>24,80</b>
■ Décompte de remboursement anticipé	<b>Gratuit</b>
■ Frais d'avenant, minimum	<b>220,00</b>



## Epargne bancaire

### Epargne disponible

- |                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| ■ Compte sur Livret                 | <b>Nous consulter</b> |
| ■ Livret A, Livret Fidélis Livret A | <b>Nous consulter</b> |

### Epargne moyen/long terme

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| ■ CAT, CAT Fidélis | <b>Nous consulter</b> |
|--------------------|-----------------------|

*Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.*

## Placements Financiers

### Rétrocession

*Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.*

*Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.*

### Transactions

*Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.*

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| ■ Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA  | <b>Gratuit</b>        |
| ■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles) :               |                       |
| • Ordre exécuté transmis par Internet :   |                       |
| (BREDConnect - option «La Bourse en ligne»)   |                       |
| - Commission proportionnelle  | <b>0,437%</b>         |
| - Minimum de perception par ordre   | <b>6,67</b>           |
| (titres au porteur)   |                       |
| • Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial : |                       |
| - Commission proportionnelle (jusqu'à 76 224,50€)   | <b>0,992%</b>         |
| - Commission fixe   | <b>7,56</b>           |
| • Ordre sur le Marché obligataire :   | <b>Nous consulter</b> |
| - Ordre exécuté transmis par Internet :   |                       |
| ◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)   | <b>0,663%</b>         |
| ◇ Commission fixe   | <b>6,06</b>           |
| - Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial : |                       |
| ◇ Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90€)   | <b>0,829%</b>         |
| ◇ Commission fixe   | <b>7,56</b>           |
| • Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD)  | <b>0,60%</b>          |

*Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.*

■ Droits, Bons de souscription :	<b>Nous consulter</b>
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle	<b>0,437%</b>
- Minimum de perception par ordre	<b>5,86</b>
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse ou transmis en agence ou via un conseiller commercial :	
- Commission proportionnelle	<b>0,992%</b>
- Minimum de perception par ordre	<b>5,05</b>
<hr/>	
■ Reports (par position prorogée) :	
• Commission proportionnelle	<b>0,850%</b>
• Commission fixe	<b>7,56</b>
<hr/>	
■ Souscription d'OPC :	
<i>(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)</i>	
• BRED Banque Populaire	<b>Gratuit</b>
• Autres établissements	<b>80,00</b>
<hr/>	
■ Autres opérations sur titres :	
<i>(augmentation de capital, dividende en action sur Euronext)</i>	
• Commission proportionnelle :	<b>1,50%</b>
- Minimum	<b>6,41</b>
- Maximum	<b>83,92</b>
<hr/>	
■ Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger :	<b>Nous consulter</b>

### **Droits de garde**

■ Les titres émis par la BRED et les Banques Populaires, les actions Natixis, les parts de SOFICA, FCPI, SCPI.	<b>Gratuit</b>
<hr/>	
■ Autres titres	
• Commission proportionnelle * :	
- Jusqu'à 50 000 €	<b>0,225%</b>
- Pour la partie de 50 001 € à 150 000 €	<b>0,183%</b>
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	<b>0,083%</b>
<i>*Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME), sur valorisation au 31 décembre.</i>	
<hr/>	
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear.	<b>3,83</b>
• Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger..)	<b>11,97</b>
<hr/>	
■ Frais de perception par compte titres ordinaire ou PEA ou PEA PME :	
• Minimum	<b>24,67</b>
• Maximum	<b>1285,14</b>
<hr/>	
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	<b>Nous consulter</b>

### **Frais de transfert d'un Compte titres ordinaire , PEA ou PEA PME**

■ Frais de transfert de compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire, en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	<b>10,21</b>
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) :	<b>90,00</b>
- Minimum facturé par compte titres ordinaire	<b>50,41</b>
<hr/>	
■ Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire :	
• Par ligne	<b>60,00</b>
	<b>10,21</b>
<hr/>	

### **Frais d'attestation fiscale**

■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	<b>70,00</b>
<hr/>	
■ Sur titres étrangers détenus en ESES * (par ligne)	<b>150,00</b>
<i>*Euroclear Settlement of Euronext Securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)</i>	
<hr/>	

### Assurance des biens et de l'activité \_\_\_\_\_

#### ■ Multirisque Pro

**Nous consulter**

*Une solution complète d'assurance qui couvre l'ensemble des risques liés à l'exercice de l'activité professionnelle.*

---

### Assurances liées aux comptes et aux moyens de paiement \_\_\_\_\_

#### ■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payment Associations (par an)<sup>(1)</sup>

**42,00**

*<sup>(1)</sup> La Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA) de 9% (taux en vigueur en décembre 2018) est incluse dans le tarif.*

---

## Opérations bancaires à l'International

### Change

#### ■ Achat ou vente de devises au comptant :

- Commission de change :
  - Format papier **0,50%**
  - Format dématérialisé **0,40%**

### Opération par carte bancaire<sup>(1)</sup>

#### ■ Retrait d'espèces en devises\*

- A un distributeur automatique de billets (DAB) :
  - Commission fixe **3,10**
  - + Commission proportionnelle **2,50%**

*Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.*

#### ■ Paiement par carte bancaire :

- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction :
  - En euros **2,15%**
  - En devises\* **2,50%**

*\*L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération.*

*<sup>(1)</sup>Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone Euros.*

### Paiement à destination de l'étranger - IMPORT

#### ■ Virement international émis, hors SEPA :

- Commission de transfert proportionnelle :
  - Format papier : **0,50%**
    - ◇ Minimum **21,40**
  - Dématérialisé : **0,40%**
    - ◇ Minimum **16,60**
- Frais de correspondant\* :
  - Transfert zone EEE **12,80**
  - Transfert hors zone EEE **21,40**

*\*Tous les frais à la charge de donneur d'ordre*

- Avis d'opéré **2,50**
- Coordonnées incomplètes ou erronées **17,50**
- Commission «devise déplacée» **5,80**

*(devise différente de celle du pays de destination)*

- Confirmation SWIFT par fax **21,50**
- Frais Téléx / SWIFT **19,00**
- Frais de dossier **8,00**
- Commission de non qualité des données **4,00**

#### ■ Chèque émis - paiement :

- Commission de chèque **0,50%**
  - Minimum **16,60**
- Commission proportionnelle de paiement **0,50%**
  - Minimum **21,40**
- + Commission de transfert format papier **Voir ci-avant**

■ Effet de commerce à l'émission :	
• Commission proportionnelle à l'émission	<b>0,20%</b>
- Minimum	<b>46,00</b>
- Maximum	<b>412,00</b>
• + Commission de transfert format papier	<b>Voir ci-avant</b>
■ Remise documentaire IMPORT :	
• Commission proportionnelle :	<b>0,20%</b>
- Minimum	<b>46,00</b>
- Maximum	<b>412,00</b>
• + Commission de transfert format papier	<b>Voir ci-avant</b>
• + Frais de port	<b>38,50</b>
• Frais Téléx / SWIFT	<b>19,00</b>
• Frais de dossier	<b>8,00</b>

## Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT

■ Virement international hors SEPA :	
• Commission de rapatriement :	<b>0,50%</b>
- Minimum	<b>17,50</b>
• Avis d'opéré	<b>2,50</b>
• Commission de non qualité des données	<b>9,50</b>
■ Chèque reçu - encaissement :	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions <sup>(1)</sup> ):	<b>0,10%</b>
◇ Minimum	<b>20,00</b>
◇ Maximum	<b>120,00</b>
- Commission d'impayé	<b>40,00</b>
• Crédit après encaissement :	
- Commission d'encaissement :	<b>0,10%</b>
◇ Minimum	<b>26,50</b>
◇ Maximum	<b>158,00</b>
- + Frais de port	<b>38,50</b>
- Commission d'impayé	<b>40,00</b>
- + Avis de sort	<b>20,00</b>

<sup>(1)</sup>Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.

■ Effet de commerce à l'encaissement :	
• Commission proportionnelle :	<b>0,10%</b>
- Minimum	<b>26,50</b>
- Maximum	<b>159,15</b>
• + Frais de port	<b>38,50</b>
• + Avis de sort	<b>20,00</b>

■ Remise documentaire EXPORT :	
• Commission proportionnelle :	<b>0,30%</b>
- Minimum	<b>45,00</b>
- Maximum	<b>350,00</b>
• + Frais de port	<b>38,50</b>
• Commission de modification	<b>45,00</b>

## Crédit documentaire

■ Crédit documentaire IMPORT :	
• Commission d'ouverture (par trimestre indivisible) :	<b>0,40%</b>
- Minimum	<b>110,00</b>
• Commission d'utilisation par jeu de document :	<b>0,30%</b>
- Minimum	<b>95,00</b>
- + Frais de port :	<b>38,50</b>
◇ A partir de la 2 <sup>ème</sup> utilisation	<b>7,50</b>
- Option courrier express (en sus des frais de port)	<b>30,00</b>
• Commission d'acceptation / paiement différé (par mois) :	<b>0,15%</b>
- Minimum 2 mois	<b>95,00</b>
• Commission de modification	<b>90,00</b>
<i>(hors montant ou validité)</i>	

■ Crédit documentaire EXPORT :	
• Commission de confirmation / acceptation	<b>Nous consulter</b>
<i>(selon le risque pays et le risque banque)</i>	
• Commission de notification :	<b>0,10%</b>
- Minimum	<b>110,00</b>
• Commission d'utilisation par jeu de document :	<b>0,15%</b>
- Minimum	<b>145,00</b>
- + Frais de port	<b>85,00</b>
• Commission de modification	<b>95,00</b>
• Commission de transmission / transfert :	<b>0,15%</b>
- Minimum	<b>150,00</b>
• Documents irréguliers	<b>100,00</b>
• Frais de transmission	<b>70,00</b>

## Garanties à l'International

■ Commission d'engagement (par an) :	<b>2,00%</b>
• Minimum	<b>153,00</b>
■ Frais d'acte :	
• Normal	<b>120,00</b>
• Spécifique	<b>250,00</b>
• + Option émission sous 24h	<b>200,00</b>
■ Commission de modification	<b>60,00</b>
■ Commission de notification (garanties reçues)	<b>95,00</b>
■ Mise en jeu (à l'émission ou réception)	<b>100,00</b>
■ Frais de SWIFT	<b>10,00</b>
■ Frais de mainlevée	<b>70,00</b>

## **Bon à savoir**

---

### **Zone EURO**

*Zone constituée par : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.*

---

### **Zone UE**

*Union Européenne composée : des pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.*

---

### **Zone EEE**

*Espace Économique Européen composé : des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.*

---

### **Zone SEPA**

*L'espace unique de paiement en euros est composé : des pays de la zone EEE + Monaco, Saint Marin et Suisse.*

---



## Exprimer une réclamation

*Malgré notre vigilance, des insatisfaction ou des difficultés peuvent toutefois survenir.*

### **Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :**

■ Tout d'abord, auprès de votre gestionnaire qui reste votre interlocuteur privilégié.

■ Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

• **Par courrier :** *BRED Banque Populaire*  
*Service Relations Clientèle*  
*18, quai de la Rapée*  
*75012 Paris*

• **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

*En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique «Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil, onglet «Le Service Relations Clientèle».*

• **Par téléphone :** 01 40 04 71 15 (Numéro non surtaxé)

• **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrés (15 jours ouvrables, pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant la réception de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

■ En cas de litige, votre recours en médiation :

*Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence.*

• **Auprès du Médiateur du crédit aux entreprises.**

*(entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.*

- Par Internet : <https://www.mediateurducredit.fr>

• **Auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.**

*Pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.*

- Par Internet : <http://www.amf-france.org>

- Par courrier : *Le Médiateur de l'AMF*  
*Autorité des Marchés Financiers*  
*17 Place de la Bourse*  
*75082 Paris Cedex 02*







Réf. 001548 - Jan. 2019 Y

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 PARIS - 552 091 795 R.C.S. Paris - Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608.